www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

# RAPPORT DE GESTION

Assemblée Générale du 16 juin 2022



**Diffusion: Juin 2022** 

Siège social :

3 allée des Sorbiers 69500 BRON Tel. 09 72 26 48 90 contact@atmo-aura.fr





## Le Bilan de l'association

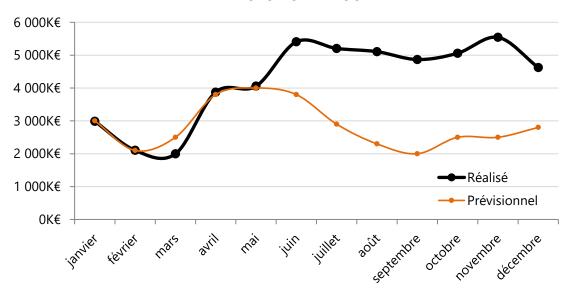
- Le total du Bilan s'élève à 13 570 K€ en 2021 en hausse de 13%.
- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) augmente de 22% à 1 450 K€ allongeant le cycle d'exploitation ;
- La **Trésorerie Nette** est de **4 624 K€** en forte hausse de **24%**.
- Le Fonds de Roulement (BFR + Trésorerie Nette) d'Atmo AuRA est de 6 074K€ en hausse de 10%.
- La hausse du **Besoin en Fonds de Roulement** est principalement caractérisée par une augmentation sensible des créances à recouvrer (dont subventions) de 371K€ (+10,5%) associée à une augmentation des dettes 168K€ (+7,3%). Ces variations contribuent à allonger le cycle d'exploitation.
- La trésorerie couvre le BFR à hauteur de 3,2 fois le BFR en 2021 identique à 2020.
- Le résultat de l'exercice est excédentaire de 416 K€.

Bilan résumé						
Actif	2021	2020	Passif	2021	2020	
Immobilisations	5 033 K€	4 775 K€	Fonds associatifs	10 049 K€	8 867 K€	
Créances	3 914 K€	3 543 K€				
Trésorerie Nette	4 624 K€	3 730 K€				
			Fds dédiés&prov.	1 057 K€	885 K€	
			Dettes	2 464 K€	2 296 K€	
Total Actif	13 570 K€	12 048 K€	Total Passif	13 570 K€	12 048 K€	



- La courbe de trésorerie présente un solde excédentaire tout au long de l'exercice 2021. Les subventions exceptionnelles de l'Etat liées au financement des Polluants d'Intérêts Nationaux et au fonctionnement associé ont été débloquées au début de l'été.
- La trésorerie reste toutefois très excédentaire puisque les investissements ont été réceptionnés début 2022 sans que le fonctionnement n'ait pu être mis en œuvre.
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a bénéficié d'un versement exceptionnel de 350 K€ du Conseil d'Etat lié à la condamnation de l'Etat français sur le dépassement des seuils réglementaire sur le territoire en contentieux.

## **EVOLUTION TRÉSORERIE**

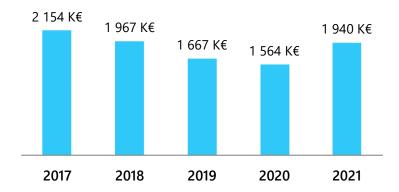


## **>>**

## Les engagements hors bilan

- Les engagements hors bilan sont des **dettes certaines** contractées par Atmo AuRA, mais **non inscrites au bilan** du fait de l'échelonnement de leur paiement sur plusieurs exercices.
- Les engagements hors bilan augmentent par rapport à 2020 à 1 940 K€ (+24%).
- Ils sont constitués principalement des redevances de Crédit-Bail (122 K€), des Baux immobiliers (758 K€), des Baux mobiliers (84 K€) et de l'engagement retraite (977 K€) définis par la convention collective et pour lequel Atmo AuRA a souscrit une assurance couvrant le risque à 43%.

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

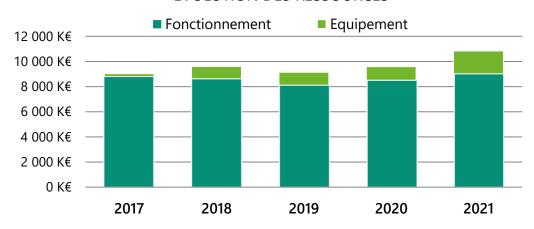




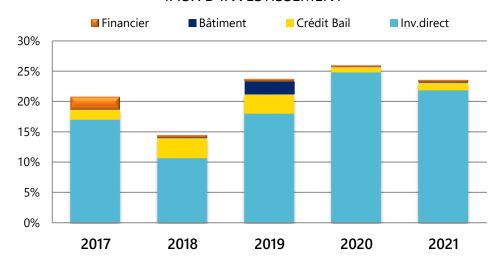
## Les ressources et les investissements

- Les ressources en provenance des membres augmentent de 1 256 K€ (+13,1%). L'Etat a fortement contribué à cette augmentation en mobilisant à la fois des crédits d'équipement notamment pour le financement des polluants d'intérêt national (Pesticides, Carbone suie, Particules ultra fines) ainsi que le fonctionnement associé. Dans le même temps, l'Etat a également mobilisé des crédits pour financer les travaux liés aux PPA et ZFE ainsi que les pertes de TGAP sur la période 2018/2021. Les sommes affectées aux crédits de fonctionnement augmentent de 501 K€ (+ 5,9%) et les sommes affectées aux crédits d'équipement augmentent de 755 K€ (+ 70,5%).
- Le taux d'investissement diminue en 2021 et représente 23% de la valeur ajoutée. Si les investissements sont stables en valeur absolue, la valeur ajoutée augmente de 600K€ (+10%). Le parc analytique présente néanmoins un taux de vétusté de 79% (contre 81% en 2020) même si pour la troisième année consécutive, le taux de renouvellement des équipements et supérieur à 1. Le total des investissements 2021, est de 1,5 M€ répartis à hauteur de 1,4 M€, pour les investissements directs (Incorporels 136 K€, Corporels 1 247 K€, Financiers 22 K€) et 75 K€ par Crédits-Baux.

#### **EVOLUTION DES RESSOURCES**



#### TAUX D'INVESTISSEMENT





## Les contributions par Collège

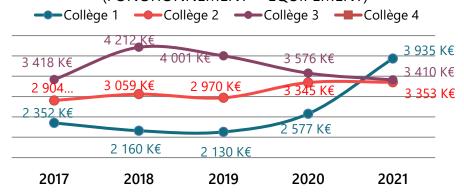
- La répartition du cumul des contributions par Collège montre une forte augmentation de la participation du collège 1 (36%) qui devient majoritaire en 2021 avec une augmentation de la dotation de 1 358 K€.
- La part du **Collège 2** si elle **reste stable en valeur absolue** malgré le non-renouvellement de l'aide d'urgence versée par la Région en 2020, elle représente désormais 31% des financements.
- Le **Collège 3** est encore en recul sur l'année et il ne représente plus que 31% des financements malgré une relative stabilité de la TGAP. La part des prestations de services a diminué de 100K€, mais 2020 était toutefois une année exceptionnelle du fait de l'accident de la péniche à Sablons sur lequel Atmo Avergne-Rhône-Alpes a facturé ses services (94K€).
- Le **Collège 4** n'est pas représenté compte tenu de l'échelle, mais on notera qu'il représente **1%** des financements par l'intermédiaire de convAlRgence.



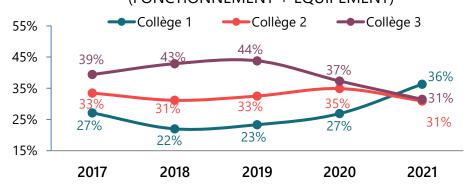




## RESSOURCES PAR COLLÈGE EN K€ (FONCTIONNEMENT + ÉQUIPEMENT)



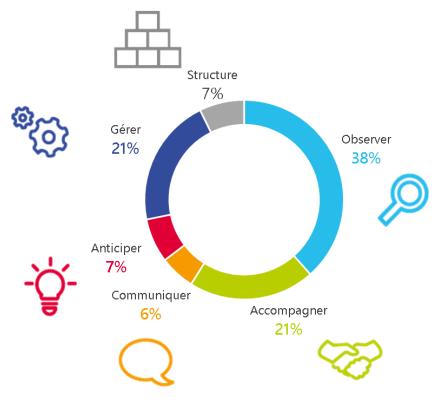
## RESSOURCES PAR COLLÈGE EN % (FONCTIONNEMENT + ÉQUIPEMENT)

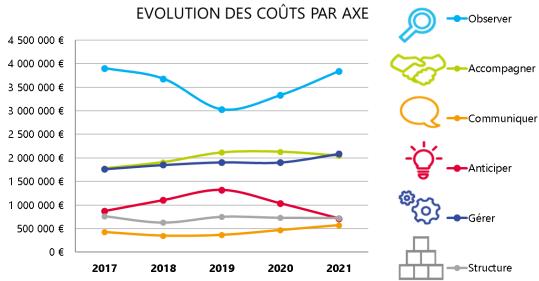




## Les données de gestion pour 2021

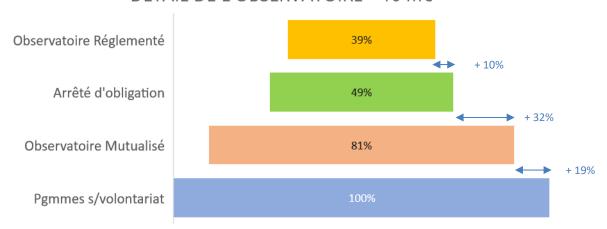
## DETAIL DES COÛTS PAR AXE DU PRSQA - 10 M€

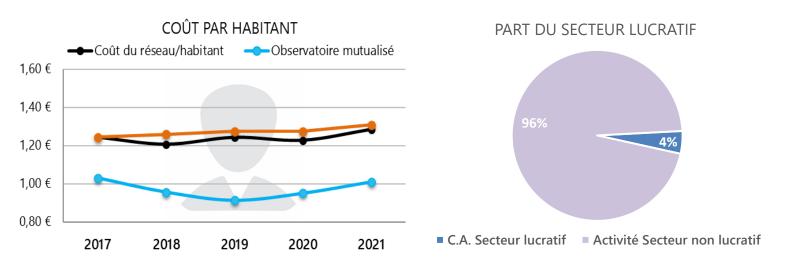




- Au terme du PRSQA, le coût global 2021 est porté à 10M€ (+400K€). On observe des variations significatives entre les programmes, avec une moindre valorisation de l'observatoire dans les programmes d'innovation (programmes européens). Les coûts liés à la communication augmentent tout comme l'axe géré dans lequel une part significative a été mobilisé en 2021 autour du projet associatif et du changement de CCN.
- Ces coûts intègrent l'ensemble des charges et transferts de charges, à l'exception des fonds dédiés, des charges exceptionnelles, des provisions pour risques et charges. Sur l'année 2018, la cotisation exceptionnelle à SynAIR'GIE de 250 000 € pour SPOT n'a pas été prise en compte.

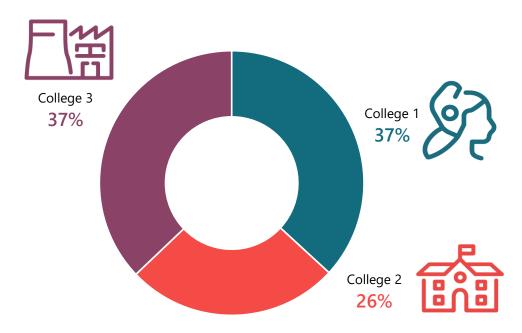
## DETAIL DE L'OBSERVATOIRE - 10 M€



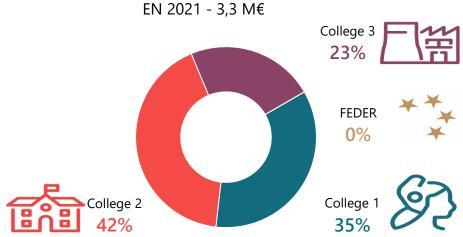


- L'observatoire Mutualisé représente en 2021 81% des coûts de fonctionnement contre 79% en 2020, 77% en 2019, 79% en 2018 et 83% en 2017. Les variations sont principalement issues de la valorisation faites de l'observatoire dans les programmes d'accompagnement et d'innovation.
- Le coût de l'observatoire mutualisé, hors programme sur volontariat, est de 1,01€/habitant en 2021, en hausse de 6,1% essentiellement liée aux nouvelles missions prises en charge dans le cadre du nouvel arrêté d'obligation du 16 avril 2021 et aux fortes sollicitations d'accompagnement dans le cadre des plans réglementaires (PPA et ZFE notamment).
- Le périmètre de l'observatoire réglementaire a été redéfini à l'occasion de la révision du PRSQA et harmonisé au niveau national à la suite du nouvel arrêté d'obligations applicable aux AASQA.
- Le **coût global de la surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes** par habitant en 2021 augmente fortement par rapport à 2020, **en hausse de 4,7%** à **1,28€/habitant**. L'inflation sur la même période a été de 2,75%.
- Le secteur lucratif représente 386 K€ (4% de l'activité) contre 8 624 K€ (96% de l'activité) pour le secteur non lucratif conforme aux orientations définies par le Conseil d'Administration limitant la part des activités lucratives à 5% au maximum.

## FINANCEMENTS DE L'OBSERVATOIRE EN 2021- 7,5 M€



## FINANCEMENTS AFFECTES



- L'observatoire mutualisé est désormais financé majoritairement par le collège 1 et collège 3 à hauteur de 37%. La répartition est considérablement modifiée par rapport à 2021, avec une augmentation de 4 points du Collège de l'Etat grâce aux aides exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19. En parallèle, le collège 2 des collectivités diminue de 3 points et le collège 3 des acteurs économiques diminue de 1 point sous l'effet d'une nouvelle contraction de la collecte de TGAP compensée par les aides d'Etat.
- Les ressources affectées sont issues principalement du collège 2 des collectivités mais en baisse de 10 points, le collège 3 des acteurs économiques est en forte contraction (-17 points) principalement du fait de la hausse des crédits du collège 1 de l'Etat (+27%) affectés aux plans réglementaires et aux polluants d'intérêt nationaux.
- Pas de participation du FEDER en 2021 pour la troisième année consécutive.

## **Bilan Social 2021**



## Les perspectives économiques pour 2022

## Crise sanitaire liée à la COVID-19

Atmo Auvergne Rhône-Alpes, comme l'ensemble du tissu économique est confrontée pour la deuxième année consécutive à la crise sanitaire liée à la COVID-19. De nouvelles aides d'urgences ont été débloquées par l'Etat sous la forme de d'octrois supplémentaires aux aides annuelles en fonctionnement et en équipement pour respectivement 878 836€ et 855 789€. Le télétravail généralisé mis en œuvre depuis le début de la pandémie permet d'assurer une continuité dans la réalisation des missions et contribue à renforcer la marque employeur au moment où l'effectif croît fortement en raison des nouvelles missions confiées. On peut citer notamment les polluants d'Intérêt national (PIN) tels les Pesticides, le Carbone suie et les Particules ultra fines définis dans l'arrêté d'obligations du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 16 avril 2021. Une charte télétravail permettant jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine a été soumise à information et consultation du CSE le 8 octobre 2021 et devrait entrer en vigueur au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## Nouveau projet associatif 2022-2025

Au 31 décembre 2021, l'association a clôturé son plan régional quinquennal de surveillance la qualité de l'air mettant en évidence un taux de réalisation de +de 85% de l'objectif fixé. A cette obligation règlementaire, s'est substituée un projet associatif sur 3 ans. Ce plan stratégique a été élaboré par l'ensemble des parties prenantes d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes au cours du dernier trimestre 2021 et a été présenté au Bureau de l'association le 3 février 2022. Il sera également présenté au Conseil d'Administration du 19 mai 2022 et à l'Assemblée Générale du 16 juin 2022. Ce nouveau projet associatif est décliné en 4 programmes opérationnels (Missions réglementaires, Ingénierie territoriale, Animation territoriale et R&D) et un programme support et système d'information. 6 grands chantiers transverses seront également pilotés par la Direction permettant de réaliser les objectifs définis dans ce plan.

## Changement de convention Collective et Accords Collectifs locaux

L'accord collectif signé par la Commission Paritaire BETIC (Bureaux d'Etudes) en date du 15 juillet 2021 acte le transfert de la CCN AASQA à la CCN BETIC à compter du 1er janvier 2022, maintien en grande partie les dispositions applicables aux AASQA. On citera notamment le maintien de la sixième semaine de congés payés, le paiement d'une contribution complémentaire minimum de 7%, le maintien des indemnités de licenciement ainsi que les dispositions liées au maintien de salaire en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. De plus, une grille de transposition entre les positionnements des personnels AASQA dans la grille BETIC pour tous les salariés présents au 31/12/2021 a été annexée à cet accord. Ces dispositions ont entrainé l'ouverture de nouvelles négociations au sein d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dont la première session s'est achevée fin novembre 2021 sur un constat d'échec. Une nouvelle session de négociation a été ouverte en décembre 2021 et doit se conclure à la fin du premier semestre 2022. Il est notamment discuté d'une proratisation de l'ancienneté acquise dans l'échelon pour un coût de 198 371€ charges sociales et fiscales incluses étalée sur 3 ans ainsi que le maintien à droit

constant des congés exceptionnels. En contrepartie, l'accès aux conventions de forfait jour pour les cadres est ramené de la position 3.3 à 2.2 sans majoration de 120% du minima conventionnel BETIC.

## **Astreinte Conseil d'Etat**

Par une décision du Conseil d'Etat en date du 4 août 2021 statuant au contentieux sur demande de l'association « Les amis de la terre » condamnant l'Etat français à verser une astreinte de 10M€ au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par la décision du 10 juillet 2020. Au titre de cette astreinte, une fraction de 350 000€ a été versée à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes le 6 septembre 2021 et comptabilisé en produits exceptionnels divers. Lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021, un programme de travail technique et de communication a été défini pour l'utilisation de ce financement en 2022.

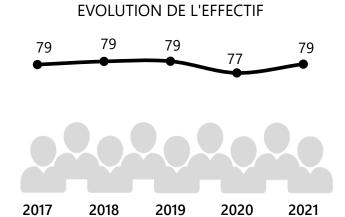
## Les perspectives économiques pour 2022

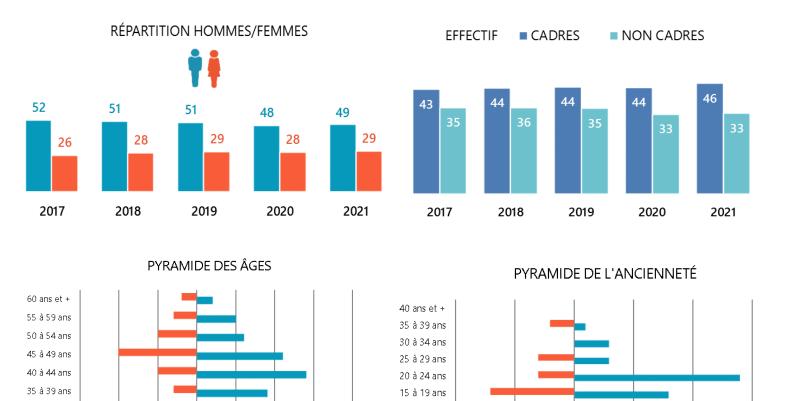
- En application d'une résolution de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 et des ajustements réalisés lors du C.A. du 9 décembre 2021. Le budget de fonctionnement 2022 a été présenté à l'équilibre avec un total de charges et de produits de 11 414 236 € pour un effectif représentant 93 ETP (en hausse de 14 ETP par rapport à 2021) dont 10 ETP en CDD représentant 11% de l'effectif. Les charges de personnel représentent 62% du total des charges et 70% des charges hors amortissements et provisions. La masse salariale est majorée de 67 K€ charges sociales et fiscales incluses correspondant à la reprise de l'ancienneté dans l'échelon au titre de la négociation collective.
- Au 19 mai 2022, l'association dispose d'une capacité d'acceptation de travaux à effectif constant pour un montant de 115 K€.
- Le programme QASA a été intégré au programme de travail de l'association. Il est scindé pour moitié en cotisation d'adhésion au programme mutualisé de 190 K€, et une somme équivalente en prestation de services. Ce programme constitue une opportunité de diversification de l'activité de l'association et de ses financements en développant la contribution du collège des acteurs économiques au moment où la TGAP tend à diminuer. Les perspectives de Chiffre d'Affaires hors taxe pour 2023 sont fixées à 392 K€ en deçà de 5% de l'activité.



## Analyse de la situation de l'emploi

- L'effectif est de 88 salariés représentant 78,7 ETP en augmentation de 2,05 ETP par rapport à 2020 et conforme au PRSQA. Les recrutements prévus pour réaliser le programme d'actions 2021 ont été ralentis par la pénurie de certains profils sur le marché du travail et décalés pour partie sur 2022.
- L'effectif féminin augmente de 1ETP, la proportion de femmes dans l'effectif est stable à 37% de l'effectif total de l'association, identique à 2020.
- Augmentation du taux d'encadrement à 58% liée aux nouveaux recrutements réalisés au cours de l'année écoulée, à un niveau d'Ingénieurs Experts.





• La moyenne d'âge de l'effectif est de 44 ans avec un âge moyen de 45 ans pour les femmes contre 44 ans pour les hommes. 4 personnes ont 60 ans ou plus et une personne a atteint l'âge de départ à la retraite.

10 à 14 ans

5 à 9 ans - 5 ans

• L'ancienneté moyenne dans l'association est de 15 ans avec une ancienneté moyenne de 16 ans pour les hommes et 13 ans pour les femmes.

#### Répartition détaillée de l'effectif en ETP présent au 31/12/2021

30 à 34 ans

25 à 29 ans

- 25 ans

	Sexe			Contrat			Temps de Travail		
Catégories professionnelles	Femmes	Hommes	Total	CDI	CDD	Total	Temps plein	Temps partiel	Total
NON CADRES	13	24	37	30	7	37	29	8	37
CADRES	21	30	51	49	2	51	39	12	51
Total	34	54	88	79	9	88	68	20	88

## • Contrats de travail à temps partiel

Nombre de demandes de travail à temps partiel satisfaites dans l'année écoulée : 2 Nombre de demandes de travail à temps partiel refusées dans l'année écoulée : 0 Nombre de demandes de travail à temps plein satisfaites dans l'année écoulée : 0 Nombre de demandes de travail à temps plein refusées dans l'année écoulée : 0

#### • Contrats d'intérim souscrits au cours de l'année 2021 (en personnes physiques) :

Nombre de contrats : 0

#### • Mises à disposition par groupement d'employeur au cours de l'année 2021(en personnes physiques) :

Nombre de contrats : 1 représentant 0,89 ETP

#### • Nombre d'heures supplémentaires/complémentaires réalisées en 2021 :301 heures

## • Détail des entrées/sorties au cours de l'année 2021

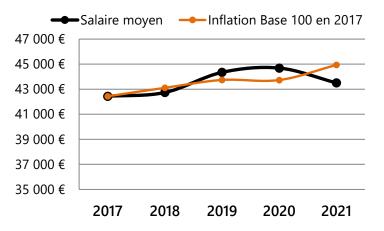
	CDI	CDD/COD	Total	Temps plein	Temps partiel	Total
Entrées	2	16	18	18	0	18

## • à l'exception des CDD de remplacement

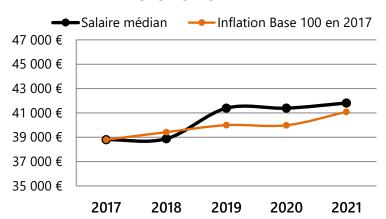
	Démissions	Fin de période d'essai	Fin de CDD - y compris rupture du fait du salarié	Rupture conventionnelle ou licenciement	Retraite	Total
Sorties	2	1	3	0	0	6

# >>> Analyse des rémunérations

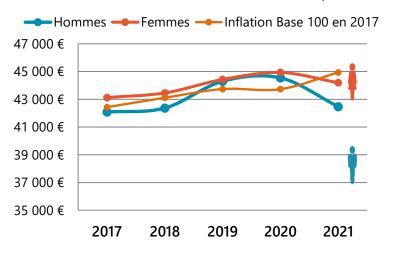
#### **EVOLUTION SALAIRE MOYEN**



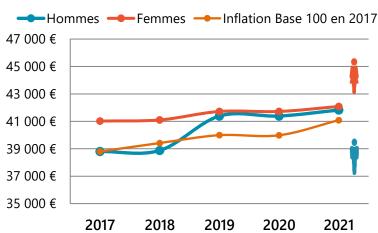
## **EVOLUTION SALAIRE MÉDIAN**



#### **EVOLUTION SALAIRE MOYEN H/F**



## **EVOLUTION SALAIRE MEDIAN H/F**



Les rémunérations sont issues de l'application de la Convention Collective Nationale des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air pour la dernière année puisqu'un accord national de la Branche de rattachement BETIC du 15 juillet 2021 stipule que l'ensemble des dispositions BETIC trouveront à s'appliquer sous un délai de6 mois.

- Les rémunérations sont fixées selon la catégorie appliquée (7 catégories pour les cadres et les non-cadres), puis selon leur échelon (défini en fonction de l'ancienneté dans la fonction). Au sein de la grille de rémunération, le salaire de base le plus bas en ETP était en 2021 de 25 909 € (-10%par rapport à 2020) contre 86 097 € (+8% par rapport à 2020) pour le plus élevé.
- Le salaire moyen annuel en ETP chez Atmo Auvergne- Rhône-Alpes en 2021 était de 43 504 € (-2,7%) respectivement de 44 193 € pour les femmes (-1,64%) et de 42 470 € pour les hommes (-4,65%).
- Le salaire de base médian chez Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 était de 41 811 € (+1%) respectivement de 42 085 € pour les femmes (+0,9%) et de 41 824 € pour les hommes (+0%).

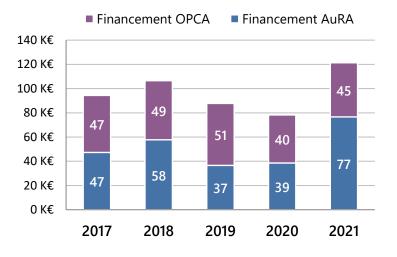


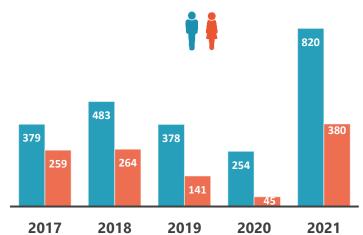
Catégories	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés ayant suivi une formation		
Femmes	380	26		
Hommes	820	46		
Total	1 200	72/94 salariés		

- Obligation légale payée à l'organisme paritaire de formation : 44 998 €
- Coût des formations prises en charge par l'OPCA: 2837€
- Montant des frais pédagogiques (hors formations sécurité non éligibles) : 22 554 €
- Nombre de stagiaires accueillis : 10
- Nombre de contrats d'apprentissage accueillis : 1
- Nombre de contrats de formation en alternance accueillis : 0

## **DÉPENSES DE FORMATION**

## HEURES FORMATION HOMMES/FEMMES







## L'emploi de salariés handicapés

L'effectif d'assujettissement concerne désormais l'ensemble des sites d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et non plus les sites dont l'effectif est supérieur à 20 salariés. L'obligation légale est désormais de 5 travailleurs handicapés (contre 2 en 2020) représentant 6% de l'effectif d'assujettissement.

1 salarié est reconnu comme travailleur handicapé et 3 sont titulaires d'une pension d'invalidité supérieure ou égale à 2/3, l'obligation légale n'est pas respectée.

En complément, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a recours aux services d'une entreprise adaptée pour le nettoyage des locaux par la mise à disposition de personnels représentant **1,07** équivalents d'emploi de salariés handicapés.